

1. Gérer un local communautaire

1. Contexte et description

Maison de la Cohésion sociale, des synergies, de la citoyenneté, pavillon communautaire... Quel que soit le nom qu'on lui ait donné, un local communautaire convivial et accueillant est un moyen privilégié dans la réalisation des objectifs de cohésion sociale et en particulier le développement social des quartiers. Il offre une vitrine aux partenariats à l'œuvre sur le territoire communal. Il facilite aussi les rencontres et les échanges, favorisant ainsi le processus d'identification et la mixité. Permanences sociales, activités stimulant les liens intergénérationnels et interculturels, séances de formation et d'information, rencontre des bénévoles, services offerts par les partenaires..., les actions de cohésion sociale susceptibles d'avoir lieu au sein d'un local communautaire sont multiples.

2. Publics cibles

Les habitants du quartier concerné et – potentiellement – l'ensemble des habitants de la commune ou des environs.

Selon le type d'action organisée dans les lieux, attention particulière accordée au public fragilisé (hétérogénéité des âges et des genres selon le type d'activités).

3. Parties prenantes

- Commune : initiative, mise à disposition/acquisition/rénovation d'un immeuble, recherche et obtention de subsides, conception et réalisation du projet, frais de fonctionnement.
- PCS : suivi du projet, coordination, gestion du planning d'occupation, médiatisation, frais de fonctionnement.
- Plan HP s'il existe et si le local communautaire se situe au sein d'un parc résidentiel.
- Partenaires : initiative ou soutien du projet, moyens liés aux activités.
- Citoyens : participation aux différentes étapes du projet.

4. Mise en œuvre

- Définir les besoins, identifier les partenariats existants ou potentiels.
- Identifier un lieu.
- Préparation, conception et réalisation du projet (moyens nécessaires, respect de la réglementation en matière de marchés publics, sources de financement, délais, travaux ou aménagements...).
- Constituer l'équipe d'animation.
- Etablir une charte des utilisateurs et/ou un mécanisme de conventions projet/d'occupation.
- Organiser une journée d'inauguration / portes ouvertes lors de laquelle les services, activités, partenaires peuvent être présentés / se présenter.
- Promotion du lieu et des activités via divers canaux (bulletin communal, site internet, Facebook, presse régionale et gratuite, travailleurs sociaux en contact avec le public cible, travail de rue, bouche-à-oreille).
- Evaluer, améliorer, pérenniser avec les participants.

5. Conditions de réussite

Il est évidemment indispensable d'avoir à disposition un local/immeuble ou les moyens et la volonté communale d'acquérir/rénover un bien. Ce lieu doit être adapté aux besoins, au public cible, aux moyens, aisément accessible y compris en transports en commun.

Une équipe d'animation ou au minimum un travailleur social de référence doit encadrer les activités (le « self-supporting » est un objectif difficilement atteignable), apaisant les tensions et solutionnant les conflits.

La mobilisation des partenaires et citoyens, la participation de ceux-ci à la construction et à la gestion des projets, l'identification aux lieux et au groupe sont des éléments cruciaux à la bonne réalisation de cette pratique.

Enfin, une offre suffisante et variée de services et activités est un plus, tout comme la pérennisation du projet : visibilité, renommée, organisation de nouvelles activités, consolidation des activités existantes (remplacement des animateurs), attrait de nouveaux publics...



6. Pratiques exemplatives

Bassenge : deux maisons de la Cohésion sociale sont ouvertes à la population du village d'Eben-Emael et dans un quartier de logements publics à Wonck. Des activités régulières pour les familles, les enfants et les seniors sont préposées (à bas prix) par une asbl locale et le Plan de cohésion sociale.

Ottignies-LLN : six locaux communautaires sont destinés, d'une part, au réseau partenarial (permanences, job coaching, alpha, formations...), au tissu associatif local (ateliers, activités, école de devoirs, stages, réunions de quartier, comité de quartier, etc.) et, d'autre part, ils peuvent être loués par les habitants des logements publics pour y organiser de petits événements privés (baptême, anniversaire, deuil...). Ces locaux sont répartis dans 5 quartiers de logements publics et sont occupés par une trentaine d'organismes, associations, collectifs... On y dénombre environ 2.000 heures d'activités par an.

Yvoir : les activités peuvent aussi se tenir dans les locaux de partenaires. A Yvoir, le PCS et le service de réinsertion sociale du CPAS organisent des ateliers pour les personnes qui émargent au CPAS, au chômage, relèvent du Plan HP ou pour les réfugiés d'un des deux centres de la Croix-Rouge de la commune. Au programme : ateliers-citoyenneté, ateliers sur la consommation, la gestion d'un budget, l'énergie, la philosophie, l'immigration (partenariat avec des asbl œuvrant autour de la citoyenneté) au CPAS ; ateliers cuisine (partenariat avec une bénévole d'Yvoir) à la salle Maka ; ateliers informatiques (partenariat avec l'EPN) à l'EPN ; ateliers artistiques (partenariat avec une artiste peintre-sculptrice de l'assistance technique de la Province de Namur) au CPAS ; ateliers-couture (partenariat avec une bénévole d'Yvoir) au CPAS ; sorties culturelles (avec la collaboration de l'asbl Article 27 et du Centre culturel de Dinant). Ces différents ateliers d'insertion sociale permettent de maintenir le contact, dans la durée, avec certaines personnes qui passent difficilement la porte du CPAS tout en leur donnant toute une série de clés pour mieux gérer leur quotidien et mieux se sentir. En 2015, 44 personnes ont participé à divers ateliers et 4 personnes ont été remises à l'emploi après avoir fréquenté plusieurs mois ces ateliers.



2. Proposer un séjour interculturel ou intergénérationnel co-construit avec les bénéficiaires

1. Contexte et description

L'organisation d'un séjour interculturel ou intergénérationnel répond à un double (voire triple) besoin : faire se côtoyer des personnes de milieux sociaux, de nationalités et/ou d'âges différents, dans le cadre d'un contexte différent, *a priori* ludique ou touristique qui fait rêver et permet de découvrir d'autres horizons, et dans certains cas, en traitant une thématique particulière.

Qu'il s'agisse de séjours d'un jour ou de plusieurs jours, en Belgique ou à l'étranger, l'objectif essentiel repose sur la construction même du projet commun dont l'apothéose est le séjour qui sera réussi si toutes les étapes de préparation en amont ont été patiemment et collectivement orchestrées.

En effet, souvent durant plusieurs mois, les participants sont associés à la faisabilité, à la programmation du séjour, parfois dans ses moindres détails.

2. Publics cibles

Les personnes visées sont soit des jeunes et des personnes âgées associées dans un projet intergénérationnel, soit des personnes d'origine étrangère et d'autres habitants de la commune ou du quartier réunis dans un projet interculturel.

A priori, il s'agit de personnes qui n'ont pas (ou peu) l'occasion de voyager ou de faire des excursions et des city-trips faute de moyens financiers, d'opportunités, d'oser sortir de chez eux, de freins culturels ou à cause de leur grand âge.

Les participants doivent financer une partie du coût du voyage, mais en fonction de l'argent récolté au cours de l'année, la part individuelle sera plus ou moins importante, l'idée étant qu'elle soit minimale.

3. Parties prenantes

Outre l'animateur en charge de l'encadrement et les participants au séjour, peuvent être concernés et/ou impliqués les entreprises ou organismes / personnes ayant les compétences suivantes :

- le responsable de la maison de retraite, l'éducateur de rue, du personnel soignant ;
- des bénévoles pour initier à la thématique ou ayant une expertise de la destination ;
- éventuellement un voyageur pour les réservations de transport ou d'hébergement ;
- des pouvoirs subsidiaires pour intervenir financièrement dans le projet ainsi que des sponsors ou mécènes.

4. Mise en œuvre

La concrétisation d'un séjour interculturel ou intergénérationnel nécessite différentes étapes :

- la définition même du projet (les activités, la destination, le thème, le profil des participants...);
- la faisabilité du projet : la logistique (trajet, hébergement, encadrement, visites...), l'évaluation du coût (global, par personne) et le montage financier (les recettes possibles), les contraintes administratives et médicales (passeport, vaccin, assurance...);
- la préparation : l'information sur le thème, sur la destination, l'approvisionnement entre publics, la sensibilisation aux objectifs du séjour afin de favoriser la mixité et éviter, une fois sur place, l'entre-soi.

Il est possible de réduire le temps de préparation d'un séjour, toutefois les communes contactées accordent autant d'importance à la phase préparatoire qui permet aux futurs participants d'apprendre à se connaître, à se découvrir les uns les autres avant de découvrir la destination. Dès lors, le projet s'étale généralement sur une année avec un rythme de 1 à 2 réunions/activités par mois. Ceci permet également à chacun d'être partie prenante dans le processus d'élaboration du projet.



5. Conditions de réussite / risques d'échec

Conditions de réussite :

- le rôle de l'animateur est prépondérant pour faire avancer le projet au rythme nécessaire, pour répartir les préparatifs en fonction des compétences de chacun, pour dynamiser des éventuels conflits... ;
 - une sensibilisation des jeunes (ou des bénéficiaires) aux réalités quotidiennes des personnes âgées (ou des autres participants) afin de les préparer à poser des questions, prendre la parole, ne pas rire dans certaines situations (dentier déposé à table...).
- Idem en ce qui concerne les séjours interculturels, il s'agit de sensibiliser aux us et coutumes des différentes cultures afin de comprendre pour respecter ;
- une programmation « bétonnée » ne laissant rien au hasard (ni dans les activités principales ni dans les activités du soir...) en particulier dans les groupes intergénérationnels afin que chaque jeune et chaque personne âgée y trouve son compte ;
 - un financement équilibré et soutenable entre la contribution personnelle des participants et les sources diverses de financement publiques ou privées (« soupers spaghetti », recettes du marché de Noël...).

Au-delà du projet, les liens qui sont noués durant cette année de préparation et le séjour même changent les mentalités et les regards que les uns portent sur les autres (les jeunes et les aînés, les autochtones et les personnes d'origine étrangère...). Les bénéfices sont durables même s'ils sont difficiles à évaluer de manière tangible. Cela peut aller d'un « bonjour » dans la rue à l'envie de continuer à mettre en place des projets collectifs en autonomie, en dehors du service à l'initiative de la démarche.

A ce titre, les retombées sont probablement indirectes sur le climat social qui peut régner dans le quartier ou la commune.

Risques d'échec :

- endosser le rôle d'une agence de voyage (activité soumise à agrément) et, à ce titre, subir une mauvaise presse ;
- l'encadrement nécessite beaucoup d'investissement en temps pour l'animation du réseau et les recherches entre les réunions préparatoires ;
- les jeunes ou les bénéficiaires doivent bien comprendre et adhérer aux objectifs du séjour, sinon ils peuvent facilement se retrouver entre eux et délaisser l'aspect intergénérationnel ou interculturel du séjour ;
- en cas de voyage intergénérationnel, le choix de l'hébergement est capital car s'il n'est pas adapté, cela peut poser de gros problèmes. Il ne faut pas hésiter à aller en repérage préalablement avec un ergothérapeute ou du personnel soignant pour s'assurer que tout est conforme à ce qui est annoncé.

En outre, il doit être idéalement localisé (de préférence près de la mer) surtout si les personnes se déplacent en chaises roulantes car le trajet jusqu'à la digue peut déjà s'avérer un parcours du combattant.

- Par ailleurs, les personnes âgées, comme les jeunes enfants, peuvent être « difficiles » au niveau de l'alimentation ou avoir des contraintes diverses. Ce « détail » peut entacher la satisfaction du séjour.
- Le budget nécessaire pour couvrir l'ensemble des frais de séjour, surtout si celui-ci se déroule à l'étranger (car ils ne sont pas pris en charge par les aides de la Région wallonne).



6. Pratiques exemplatives

Les communes consultées : Beloeil, Limbourg, Thimister-Clermont

- Le PCS de **Beloeil** organise chaque année un séjour intergénérationnel à la mer pour 25 « familles » (qui ne partent pas en vacances) composées de grands-parents et petits-enfants afin de leur permettre non seulement de changer de milieu durant 1 semaine (à Pâques), mais aussi de partager des activités. En effet, si les participants payent le trajet et l'hébergement, le PCS finance des activités auxquelles chacun participe (pêche à la crevette, cuistax, balade, visite de Bruges ou Gand,...). Durant ce séjour, les grands-parents sont responsables de leurs petits-enfants qui ont minimum 3 ans mais peuvent aller jusqu'à l'adolescence, tant qu'ils sont désireux de partir ensemble.
- Le PCS de **Beloeil** toujours, en collaboration cette fois avec la Ville d'Ath, organise un camp itinérant à vélo de 5 jours pour des jeunes qui ont des difficultés financières, qui vivent isolés, repliés sur leur ordinateur ou ont un rapport difficile avec l'autorité.

Le 1^{er} jour est consacré à une formation à la conduite à vélo, aux consignes de sécurité... Puis, le groupe (12 jeunes et 4 accompagnants) part jusqu'à la mer en plusieurs étapes, logeant sous tente dans des campings. A travers ce séjour, les jeunes, qui sortent de leur quotidien, apprennent les règles de vie en

communauté, l'intégration à un groupe et l'ouverture aux autres, le surpassement de soi et la motivation entre soi.

- A **Limbourg**, un voyage interculturel a été organisé 5 années de suite avec, chaque fois, une thématique abordée tout au long de l'année : le voyage à Auschwitz a permis de traiter du fascisme ; le voyage à Londres a permis l'apprentissage de l'anglais, le voyage à Rome a permis d'aborder le thème de la cuisine...
- A **Thimister-Clermont**, 12 binômes composés d'adolescents / résidents de maison de retraite partent fin juin (pendant les jours blancs) à la mer dans un hôtel adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Durant l'année, différentes activités sont organisées afin de permettre, d'une part, aux uns et aux autres de se connaître et de sensibiliser les jeunes aux réalités vécues par les aînés, d'autre part, de dénicher les affinités qui fonctionnent pour composer les binômes. En effet, durant le séjour, chaque jeune aura en charge un résident particulier qu'il aidera dans chaque activité.

Les liens qui se tissent et l'entente qui se crée entre personnes qui ont 70 ans d'écart, dépassent souvent le cadre de cette expérience car certains jeunes n'hésitent pas à aller rendre visite à « leur » résident par la suite.



3. Mettre en place un atelier théâtre citoyen

1. Contexte et description

La mise en place d'ateliers théâtre citoyens constitue une initiation à l'engagement citoyen et engendre souvent une ouverture à d'autres activités artistiques.

Lorsque ces ateliers théâtre sont de type intergénérationnel, ils permettent un échange de savoirs, de connaissances et de compétences entre les différentes générations.

Le thème abordé dans la création théâtrale permet aussi aux participants d'obtenir des informations sur le sujet traité, de produire une œuvre et de la présenter au public. Ils partent également de leur vécu, de leur questionnement.

L'amélioration du bien-être des participants constitue l'un des impacts principaux qui peuvent être relevés lors de l'organisation de ces ateliers car ceux-ci permettent notamment un renforcement de la confiance en soi. Bien souvent, des liens se créent en dehors des ateliers (repas, sorties...), ce qui permet aux participants de sortir également de l'isolement.

2. Publics cibles

Tout public (jeunes, adultes, personnes handicapées, personnes âgées...), mais les participants peuvent provenir directement d'une ou plusieurs associations.

3. Parties prenantes

- Le Plan de cohésion sociale au travers de ses travailleurs sociaux et de la prise en charge des frais de diffusion de l'information portant sur l'atelier et les représentations théâtrales, des frais de costumes, de décors, de location de salle, de matériel son et lumière, de réalisation de DVD.
- Toute Asbl ou service qui souhaite faire participer son public à une création théâtrale collective (Régie des quartiers, Vie Féminine, service jeunesse, CPAS, maisons de repos et de soins, Lire et Ecrire...).
- Asbl spécialisée dans l'accompagnement des personnes qui ont suivi la formation d'animateur.
- Tout autre service qui peut assurer un soutien à la mise en œuvre de l'action (espace public numérique, bibliothèque...).

4. Mise en œuvre

Définir le lieu où s'organiseront les ateliers en fonction de la taille du groupe attendue, des horaires prévus pour les répétitions (salle communale, centre culturel, maison de repos, maison de quartier...)

Il est indispensable qu'une personne soit formée à la création collective et soit accompagnée pour la supervision régulière.

Constituer un groupe de citoyens. Réfléchir avec eux à la thématique et au message qu'ils souhaitent aborder à travers leur création. Organiser des rencontres en vue de créer les personnages, les textes, les costumes, le décor, le choix de musique... et d'effectuer des recherches documentaires, des interviews sur le sujet abordé ou des échanges entre générations lorsque l'atelier est axé sur des rencontres intergénérationnelles.

Prévoir un temps de répétition des spectacles. Pour la construction du spectacle, en fonction de la faisabilité (budgétaire, temporelle, technique...) des demandes et propositions des participants, utiliser les compétences spécifiques de chacun, mobiliser le réseau proche ou faire appel à des personnes ressources extérieures (scénographie, techniques théâtrales particulières, costumes...)

Concevoir le spectacle afin qu'il puisse être présenté au sein des écoles, des associations, aux mandataires politiques, qu'il puisse susciter le débat, déboucher sur des pistes de réflexion.

Garder une trace filmée des spectacles par exemple en prévoyant la réalisation d'un DVD qui constituerait un outil réutilisable par d'autres associations.

Permettre la participation de l'encadrant à des supervisions organisées par des Compagnies de théâtre action.

5. Conditions de réussite

- Choisir un local adapté à l'activité qui peut être mis à disposition par le PCS, une association, la commune, le CPAS.
- Assurer une diffusion de l'information sur les ateliers auprès des associations locales, dans le bulletin communal, lors de la mise en œuvre d'autres activités du PCS.



Droit à une vie sociale et culturelle

- Constituer un groupe de participants d'une taille moyenne de 10 participants maximum, ou fonctionner en sous-groupes, avec des temps de rencontre prévus pour travailler ensemble sur la construction du spectacle.
- Etablir un horaire régulier de rencontres des participants et maintenir leur intérêt.
- Assurer une publicité suffisante afin d'accueillir un public suffisamment large lors de la représentation et s'assurer la présence de représentants communaux.
- Prévoir un encadrement par un professionnel en animation théâtrale.

6. Pratiques exemplatives

Le PCS de la Ville d'**Ath** a, par le biais de son partenaire « La Maison culturelle d'Ath », créé une pièce de théâtre collective « La Tuile » inspirée des difficultés d'accéder à un logement décent. Cette pièce a notamment conduit par la suite à un débat politique sur la chaîne de télévision locale No Télé.

Le PCS de la Ville de **Dinant** met en place avec les citoyens des créations collectives qui se basent sur



les réalités de chacun (accès au logement, emploi, violences intrafamiliales...). Cela permet de porter publiquement la parole des participants. L'atelier est organisé à raison de deux heures par semaine pendant l'année scolaire. Par exemple, en 2014, en partenariat avec la Régie des Quartiers de Dinant, une pièce de théâtre a été réalisée et diffusée sur le thème du logement « L'appart-te-ment ». Le budget du PCS a été consacré à la formation d'une personne à la création collective. Une supervision est assurée régulièrement par l'ASBL « La compagnie buissonnière ». Cette personne est mise à disposition des associations pour réaliser les animations en fonction des demandes.

Cette création collective est amenée aujourd'hui à être présentée à la demande d'associations diverses lors de futures animations sur l'accès au logement et le bien habiter.

Le PCS de **Pepinster**, en partenariat avec l'asbl « Les Outils du Théâtre », a mis en place des rencontres intergénérationnelles entre des résidents de la Maison de Repos et de Soins du CPAS, des habitants, des jeunes, des enfants... qui ont débouché sur la création du spectacle « Traverser l'histoire de nos terroirs », où se mêlent des aspects historiques du développement industriel et agricole de la commune, des témoignages personnels et une réflexion citoyenne sur les choix qui s'offrent pour le futur.

Afin de mieux cerner les réalités vécues par les agriculteurs contemporains et les enjeux concernés, les participants sont partis à leur rencontre, en allant visiter leur ferme, leurs champs ou leur entreprise. Cette pièce sera jouée, entre autres, dans la grange de fermiers de la région. Elle a également donné lieu à une campagne de financement participatif, qui a permis de récolter des fonds pour la construction des décors et la création des costumes.



4. Mettre en place un café citoyen dans sa commune

1. Contexte et description

Prendre le temps de se parler, de réfléchir, de penser, et même de rêver ensemble.

Le café citoyen est un espace public et convivial où tous les citoyens peuvent se retrouver pour discuter librement. Il a pour objectif de restaurer les liens entre les habitants, de rompre ainsi leur isolement éventuel, et de favoriser l'expression de leur parole. Ce temps de discussion (autour d'un petit café) permet de recueillir les attentes des habitants et de faire ressortir des projets afin d'améliorer la vie de quartier et la convivialité dans celui-ci.

Il s'agit le plus souvent de rendez-vous réguliers, ouverts à tous, centrés sur la rencontre, l'échange et l'information. Les thèmes développés sont proches des préoccupations quotidiennes des participants : économie d'énergie, gestion du budget, santé, gestion des conflits, éducation... Le débat, essentiel pour faire progresser les idées, doit permettre de faire émerger des solutions aux problèmes de la vie locale.

Les cafés citoyens relèvent de partenariats divers, ne s'adressent pas forcément aux mêmes publics, et n'ont pas tous les mêmes objectifs. Mais ils participent, de fait, au renforcement du tissu social.

2. Publics cibles

Chaque citoyen qui le souhaite est invité à participer au Café citoyen, mais une attention particulière est portée au public isolé et socialement fragilisé.

3. Parties prenantes

- Les habitants de l'entité/du quartier.
- La commune via son PCS qui finance l'animateur du café citoyen.
- La maison de quartier, lieu central et convivial, pour accueillir les citoyens.
- Le CPAS, le Centre culturel, la Croix-Rouge... qui participent à la « vie » de la maison de quartier.
- Toute association locale pour faire connaître le Café citoyen auprès de leur public, ou qui voudrait intervenir comme « expert ».



4. Mise en œuvre

- Trouver un lieu convivial et central comme dans une maison de quartier.
- Créer le climat propice pour un échange en toute liberté.
- Désigner un animateur, personnage central d'un Café citoyen. Sa connaissance de l'entité /du quartier et sa popularité auprès du public sont des facteurs de réussite afin d'établir une relation de confiance réciproque. Le travailleur social, en charge du projet et partie prenante de celui-ci, saura se monter disponible et se mettre en position d'écoute. Il devra posséder de bonnes compétences d'animation.
- Inviter les citoyens à participer au Café citoyen via un toutes-boîtes, un journal communal, par le biais d'autres activités du PCS ou d'autres associations locales.
- Définir l'horaire des rencontres et respecter sa régularité (exemple : tous les mardis de 10h à 12h). L'animateur devra également faire preuve de proactivité, maintenir la dynamique installée et toujours « relancer » les citoyens. Coupler l'activité, avec par exemple un bar à soupe, est une manière « d'attirer » les habitants.
- Accueillir les citoyens, les mettre ensemble autour d'une table, leur servir un café et leur donner la parole. Une thématique peut être définie par l'animateur ou par les citoyens, pour lancer le débat où bien les échanges sont libres, spontanés et naturels. Un Café citoyen peut être régi par une charte garantissant la liberté d'expression de chaque citoyen.
- Parfois, un « expert » est invité à participer au Café citoyen afin d'apporter son témoignage et de participer aux échanges, il peut s'agir d'une association ou de tous citoyens désireux d'apporter sa contribution.

5. Conditions de réussite

- Les compétences et la personnalité, le savoir-être, de l'animateur sont la clé de la réussite d'un Café citoyen.
- L'aménagement du lieu, qui doit être propice à la convivialité et au bien être.
- La régularité des rencontres.
- Tenir compte de l'avis et des attentes des habitants (pas de promesse en l'air !).

6. Pratiques exemplatives

Le Café citoyen « La Pause » de **Fosses-la-Ville** se déroule dans la maison de quartier « Le tour de table » située au cœur de la commune. Son animatrice, de par son expérience et sa connaissance du terrain, a pu lier avec le public une relation de confiance, une certaine familiarité. A midi, les participants dégustent ensemble un bol de soupe confectionné par des bénévoles de la Croix-Rouge. Un petit plus, l'animatrice envoie un sms de rappel 1/4 heures avant le commencement de la rencontre.

Le Café citoyen « Café Papote » d'**Amay** a été créé dans une cité dans l'idée de mieux connaître les attentes et souhaits des habitants, mais également en réponse à la volonté des gens d'avoir un lieu de rencontre informel. Les habitants ont construit des interpellations, constitué des comités de quartier avec l'envie de réaliser des choses (nettoyage, moments festifs). Pour favoriser la participation de tous les habitants, la porte du local (situé au rez-de-chaussée d'un immeuble) reste ouverte et le travailleur social va régulièrement à la rencontre des gens dans le quartier.



5. Créer une maison d'accueil communautaire des aînés

1. Contexte et description

Une maison d'accueil communautaire des aînés est un espace collectif qui permet aux personnes âgées de lutter contre leur solitude et l'isolement qu'elles ressentent lorsque pour certaines, elles sont seules chez elles. Il s'agit d'une alternative au placement en maison de repos. Elle peut constituer également une aide précieuse pour les conjoints car elle assure une fonction de répit en leur permettant de pouvoir souffler.

Ce lieu vise à maintenir et/ou améliorer l'autonomie tant physique que sociale des personnes âgées. Il s'agit d'un lieu préventif permettant d'éviter tout risque de maladie (neurasthénie, perte de mémoire, d'endurance, de dextérité...). Les personnes sont également sécurisées par l'encadrement qui est mis en place.

C'est principalement dans les communes rurales qu'elles sont établies étant donné la situation de la commune et la nécessité de recourir à la voiture pour les déplacements.

Différentes activités récréatives, culturelles, musicales, intergénérationnelles ou culinaires sont proposées afin de renforcer et/ou maintenir les compétences cognitives et physiques des personnes âgées (journée du patrimoine, expo photos, lecture de journaux...).

La maison d'accueil communautaire des aînés se voudra également un lieu convivial, solidaire et participatif.

Il s'agira d'un lieu qui permettra des rencontres intergénérationnelles, d'échange et de partage afin de préserver ou renforcer l'épanouissement social de la personne dans son cadre de vie (en famille, en groupe...) et de la valoriser en l'aidant notamment à reprendre confiance en ses aptitudes, ses capacités.

2. Publics cibles

Toute personne âgée de plus de 65 ans, souffrant de solitude ou d'isolement, valide ou moins valide habitant sur le territoire de la commune ou des communes limitrophes.

3. Parties prenantes

- Le Conseil consultatif communal des aînés.
- La coordination des soins à domicile.

- Les médecins traitants.
- Les paramédicaux gravitant autour des participants (infirmières indépendantes, kinés, logopèdes, ergothérapeutes...).
- Le CPAS et les différents services communaux (bibliothèque, EPN...).
- Des bénévoles.
- Tout autre service ou association qui pourrait être impliqué (Service Répit, le CAL...).

4. Mise en œuvre

- Envoyer un toutes-boîtes destiné à faire connaître ce nouveau service tant aux personnes âgées qu'aux familles.
- Prendre contact avec les différentes coordinatrices des soins à domicile.
- S'équiper d'un véhicule permettant le transport de personnes à mobilité réduite.
- Prévoir l'organisation d'activités diversifiées et donner la possibilité aux participants de choisir eux-mêmes les thèmes abordés.

5. Conditions de réussite

Cette maison d'accueil doit être située au cœur des espaces de vie des habitants.

Prévoir l'engagement d'une personne qualifiée et sensibilisée au bien-être de la personne âgée. Cette personne sera chargée d'animer et de coordonner les différentes activités autour de la maison d'accueil et de s'occuper des documents administratifs liés à cette fonction.

6. Pratique exemplative

Suite à un appel à projets du SPW intitulé « Ville/commune/région amie des Aînés » de 2012 et à une impulsion du Plan de cohésion sociale, la Commune de **Wellin** a mis en place depuis novembre 2012 une Maison communautaire des aînés ouverte deux jours par semaine et accessible à une quinzaine de personnes autonomes ou désorientées.



6. Créer une maison de la cohésion sociale

1. Contexte et description

Une Maison de la Cohésion sociale est un espace d'écoute et de rencontre qui permet aux citoyens de recréer du lien et d'insuffler une nouvelle dynamique de quartier. Les projets qui sont mis en place au sein de ce lieu permettent d'impliquer les bénéficiaires dans les actions. Les activités proposées doivent être diversifiées et correspondre aux attentes des citoyens (ateliers de français langue étrangère, formation à l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mise en place de conférences, soutien aux devoirs scolaires, café papote, bébé-rencontre...). L'espace peut être aussi ouvert à tout sujet de discussion pour lequel le citoyen souhaite obtenir des informations (la gestion du budget, les aides régionales au logement, l'économie d'énergie, l'alimentation saine...) et pour tout groupe de citoyen souhaitant mettre en place une action (organisation de barbecues, de brocantes, de fêtes de voisins, tenue des réunions des conseils consultatifs...).

2. Publics cibles

Ouvert à tout public.

3. Parties prenantes

L'équipe du Plan de cohésion sociale et tout acteur associatif actif sur le territoire communal ou tout acteur extérieur utile à la mise en place de l'action.

4. Mise en œuvre

- Un local central au sein d'un quartier spécifique doit être réservé aux activités et être bien identifiable.
- Le lieu nécessite une gestion rigoureuse en termes de planning, d'entretien des lieux.
- Une concertation auprès des citoyens doit avoir lieu afin de connaître les attentes et besoins de ceux-ci, ce qui permettra de développer des actions correspondant à leurs attentes.
- Veiller à la mise en place d'actions visant une mixité culturelle et intergénérationnelle.
- Une coordination des partenaires qui utilisent les lieux doit être mise en place afin de déterminer le programme des différentes activités.

5. Conditions de réussite

- Une bonne communication autour des activités qui sont proposées au sein de la Maison de la Cohésion sociale ou Maison de la Convivialité.
- Etablir un horaire d'ouverture correspondant aux attentes des citoyens et aux activités à mettre en place.

6. Pratique exemplative

Le PCS d'**Andenne** a mis en place une Maison de la Convivialité à Seilles où coexistent entre autres une école des devoirs, un cours de français langue étrangère et des cours d'informatique.



C'est notre QG... la Maison de la Convivialité elle est trop bien ! Les éducateurs sont comme nos «papas, nos grands frères» car ils nous conseillent, nous écoutent, ils nous guident. Rédaction de CV, travaux scolaires, conseils sur les relations filles/garçons... C'est notre lieu de rassemblement car nous sommes tous dans des écoles différentes et nous avons le plaisir de nous retrouver à notre «maison». Plusieurs générations sont ensemble et ça se passe super bien. Il y a toujours de l'ambiance à la maison de quartier de Seilles.

I., 17 ans



1. Créer un espace public numérique

1. Contexte et description

Les technologies de l'information (TIC) sont désormais incontournables, tant dans nos vies privées que professionnelles, pour communiquer, informer, proposer des services... Mais alors que les TIC accroissent chaque jour leur présence dans la société, la diffusion de cette innovation n'est pas uniforme dans la population et ne bénéficie par conséquent qu'à une partie seulement des citoyens. Notre société subit donc une fracture qui sépare les bénéficiaires des technologies de l'information de ceux qui demeurent privés des contenus et services que ces technologies peuvent rendre.

Cette fracture ou fossé numérique connaît un double mouvement. D'une part, elle a tendance à se réduire au rythme des nouveaux utilisateurs qui adoptent chaque jour ces nouveaux outils. Mais d'autre part, elle a tendance à s'approfondir dans la mesure où tant le développement des nouveaux services et contenus que l'extension des utilisateurs isolent un peu plus chaque jour les citoyens qui n'ont pas accès à ces contenus et services.

C'est la raison pour laquelle les Espaces publics numériques ont été créés : un EPN est une structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à internet. Un EPN offre de l'accès, de l'accompagnement et de l'apprentissage à l'informatique, à internet et à la culture numérique adaptés aux besoins de son public.

2. Publics cibles

Les EPN sont ouverts à tous. Ils s'adressent plus particulièrement aux personnes qui n'ont pas accès aux technologies de l'information, que ce soit par manque de ressources matérielles, d'informations ou de formation.

3. Parties prenantes

Les EPN peuvent être créés à l'initiative des communes, provinces, CPAS, organismes paracommunaux (ADL, bibliothèques...) ou encore d'une association.

Ils sont gérés par des salariés et/ou des bénévoles. Les formations sont dispensées directement par ceux-ci ou par des partenaires.

En Wallonie, les EPN peuvent bénéficier d'un label délivré par le Centre de Ressources des EPN de Wallonie et la Région wallonne. Ils doivent notamment pour ce faire être reconnus ou soutenus par une commune ou une province et souscrire à divers engagements dont un nombre minimal d'heures d'ouverture et la signature d'une charte. La labellisation donne accès à un ensemble de services et de prestations gratuites.

4. Mise en œuvre

- Définir le projet : porteur du projet, encadrement, nombre d'heures d'ouverture, type d'accueil, contenu des formations, matériel nécessaire, budget nécessaire, déterminer le caractère gratuit ou accessible de l'EPN, indicateurs d'évaluation.
- Trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'EPN et introduire les demandes (aides à l'emploi pour les éventuels engagements, participation aux appels à projets wallons, de la Fondation Roi Baudouin...).
- Trouver un ou plusieurs locaux pour y organiser l'EPN : certains EPN sont « fixes », c'est-à-dire situés dans un local, généralement avec du matériel informatique constitué de postes fixes ; d'autres EPN sont « mobiles », c'est-à-dire qu'ils se déplacent au sein de plusieurs locaux (par ex. les maisons de village), ce qui nécessite plutôt du matériel portable. Attention, il faudra installer une connexion internet dans chaque local.
- Engager l(es) animateur(s), trouver des bénévoles qualifiés, acheter le matériel nécessaire (matériel informatique, tables, chaises, armoires...).
- Assurer une promotion claire et à large échelle de l'EPN.

